

# PERMIS DE CONDUIRE AVIS MEDICAL

## Pièces à fournir

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, un nouvel imprimé [Cerfa n°14880\\*01](#) est disponible en préfecture, intitulé « Permis de conduire - Avis médical ».

Il doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- **Carte Nationale d'Identité recto verso**, copie + original
- **Permis de conduire recto verso**, copie + original
- Photocopie d'un **justificatif de domicile** (facture Electricité, d'eau, de téléphone mobile ou fixe)
- 1 **timbre postal** pour 100 g
- **5 photos d'identités** format passeport (si port de lunettes, les mettre pour les photos)
- Si port de lunettes, 1 attestation médicale de l'ophtalmologiste
- Chèque ou espèces de **33,00 €**